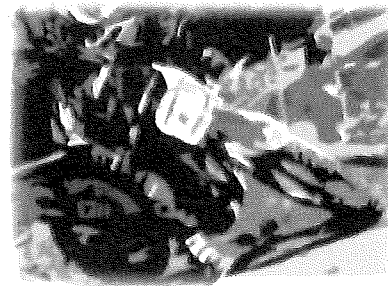


MOTOCROSS

SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club----- SPORT ELEC DAMPIERRE
N° d'affiliation ----- 2468
Date----- 25/05/2014
Lieu ----- "Les Pics" DAMPIERRE EN BURLY
N° d'épreuve FFM ----- 253
Organisateur technique ----- Moto Club Sport Elec Dampierre
Adresse ----- 520 chemin des brosses 45570 Ouzouer/loire
e-mail----- christian.bruere@free.fr
Téléphone----- 02.38.35.08.18 ou 06.13.22.20.08



La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course-----	THUAULT François	Licence : 129904
Président du Jury ou Arbitre -----	LEPLAT Christian	Licence : 15453
Membre du Jury -----	GERAY Claude	Licence : 11388
Membre du Jury -----	GAUTIER Claude	Licence : 36368
Commissaire technique responsable-----	VASSEL Vincent	Licence : 23669
Responsable du chronométrage -----	GOURAUD Bernard	Licence : 11900

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Nom	Age min	Age max	Cylindres	Description
Championnat de France espoir 85	12	15	85	
Championnat de Ligue Open	13		de 125 a 650	
National A & B	13		de 125 a 650	

Engagement :

Site Internet -----
Contact ----- Moto Club Sport Elec Dampierre
Adresse ----- 520 chemin des brosses 45570 OUZOUE/Loire
Téléphone----- 02.38.35.08.18 ou 06.13.22.20.08
e-mail ----- christian.bruere@free.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur----- oui non
Tarif----- 10€
Caution----- 200€

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

RÈGLEMENT PARTICULIER

b. Contrôles administratifs

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

c. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical ----- Dr MHREZ Eiad

Nombre de secouristes ----- 16

Nombre d'ambulance(s) ----- 2

Hôpital le plus proche ----- GIEN

Temps de trajet (en min) ----- 15

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site ----- "Les Pics" Sport Elec Dampierre

Adresse ----- "Les Pics" (hameau des guerets) 45570 Dampierre en burly

GPS - Latitude (Nord) ----- 47°43'44"

GPS - Longitude (Est) ----- 2°31'18"

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit ----- 1615

Largeur minimum de la piste ----- 6

Largeur de la grille ----- 42

Longueur de la ligne droite de départ ----- 90

Nombre de OCP* ----- 22

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité (Motos)		Capacité (Quads ou Side-cars)	
Essais :	54	Manche :	45
Essais :		Manche :	

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 10 03 2014	Date : 19 MAR. 2014	Date :
Moto Club - Sport Elec Dampierre 520, chemin des brosses 45570 OUZOUER / LOIRE	Secrétaire	Numéro :